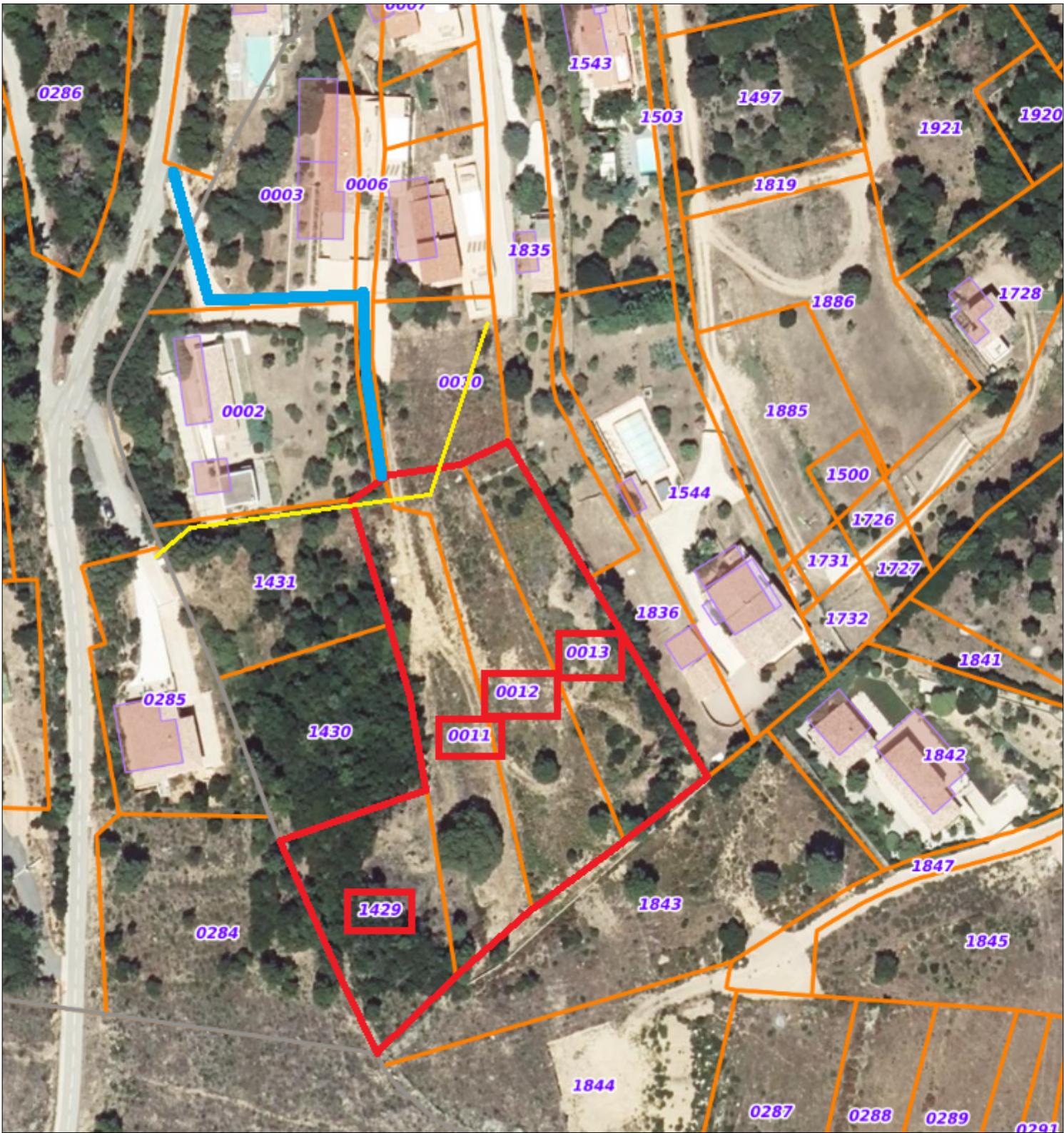




— limites de l'unité foncière
— servitude de passage des réseaux publics
EDF, AEP, Télécom, tout à l'égout.

— servitude de passage d'accès
à la voie publique

NOTA: La surface des lots est notée à titre indicatif, elle ne sera définitive qu'après bornage des lots.

Ouvrage : PERMIS D'AMENAGER CORSE DU SUD COMMUNE DE PIANA 20115 parcelles N° 11, 12, 13, et 1429 Section B		Maitre d'ouvrage: M. et Mme. PAGNINI route du Péro 20130 Cargèse			Maitre d'œuvre : Malik AIT-AMARA Architecte D.P.L.G. 255 rue de l'église 30900 NIMES		RevID	ChID	Nom de changement	Date
N° de plan:	Titre:	Echelle :	Format :	N° de projet :	N° de contact :	Email :				
PA2	note de présentation du projet		A3	01122025	06.64.24.33.84	AIT AMARA Malik ARCHITECTE atelier2aarchitecture@gmail.com N° National: 04 4353				
C:\Users\User\Desktop\PA Lot. Aghja Supranacciu ...01_12_2025.pln										

PA2 NOTE DE PRESENTATION DU PROJET

L'opération d'aménagement envisagé pour ce terrain est la constitution d'un petit lotissement de 4 lots.

Le projet est situé strada di San Ghjiabicu lieu-dit « SALICCIO SOPRANO » à PIANA (20115)
Le terrain d'assiette de l'unité foncière objet de l'opération d'aménagement est cadastré : section B, parcelles N° 11-12-13-et 1429, la superficie totale représente 50a98ca.

Sur ces 4 lots seront édifiées des constructions individuelles à caractère résidentiel de type pavillonnaire.

L'environnement est constitué essentiellement de villas individuelles organisées en lotissement ou sur des parcelles privées.

Le parti architectural envisagé devra prendre en compte le relief et l'orientation pour adapter les constructions au terrain : les bâtis s'implanteront dans le paysage en minimisant les terrassements.

L'accès public utilisera la voie prévue au PA4, y compris la placette de retournement. Le traitement de cette voirie est précisé en annexe « PA5 détail voirie ».
N.B : La finition des travaux de cette voirie est différée à l'achèvement des constructions.

La borne incendie la plus proche est située à 190 mètres. (Voir détail sur PA1)

La gestion des eaux pluviales de la voie du lotissement se fait par un bassin de rétention et infiltration, elle est précisée sur les PA8-2 et PA5.
La gestion des eaux pluviales de type séparatif pour chaque lot se fait par puisard, (Voir PA8-1 Programme des travaux).

L'accès individuel aux villas sera relativement court et un aménagement au sol devra être fait pour atteindre la partie amont des constructions.

Le stationnement des véhicules sera intégré dans chaque parcelle à raison de deux emplacements par lot.

Constructibilité des lots

Le tableau suivant indique la superficie maximale de construction (S.M.P) autorisée pour chacun des 4 lots du futur lotissement.

Designation du lot	Superficie maximale de construction
Lot A surface maximale de plancher	200 m²
Lot B surface maximale de plancher	250 m²
Lot C surface maximale de plancher	250 m²
Lot D surface maximale de plancher	250 m²
Total de la Surface Maximale de Plancher	950 m²